



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
Mémoire de réponse à l'avis de la MRAE
PO FEDER FSE + GUYANE
2021-2027
Juillet 2022

[Tapez ici]

Ce projet a été cofinancé par l'UE dans le cadre du programme Europ'act. L'Europe s'engage en France avec le FEDER

Programme FEDER FSE+ 2021-2027

Analyse de l'avis de l'Autorité environnementale et propositions de réponses

PREAMBULE

L'évaluation stratégique environnementale (EES) du programme FEDER FSE+ 2021-2027 a été finalisée en mars 2022, sur la base de la version du programme de février 2022. Le programme accompagné de son EES a été soumis à l'Autorité environnementale (Ae), représentée par la Mission régionale d'Autorité environnementale de Guyane (MRAe), le 01 avril 2022. Cette dernière a rendu son avis délibéré le 22 juin 2022.

La présente note fait suite à l'avis délibéré émis par la MRAe. Elle constitue une analyse des recommandations formulées dans l'avis de l'Ae et la manière d'y répondre.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE A PRENDRE EN CONSIDERATION

Avant d'analyser et répondre point par point aux recommandations formulées dans l'avis de l'Ae, il nous semble important de préciser certains éléments qui éclairent l'analyse.

- Le programme FEDER FSE+ est un document de programmation financière. Ainsi, il ne prévoit pas de projets précis, que ce soit en termes de contenu et de localisation. L'analyse environnementale effectuée ainsi que les recommandations formulées dans l'EES sont proportionnées à cette dimension stratégique du document évalué.
- Il convient de distinguer deux niveaux de recommandations formulées par l'Ae dans son avis, certaines concernant l'EES, et d'autres uniquement le programme FEDER FSE+.

[Tapez ici]

Ce projet a été cofinancé par l'UE dans le cadre du programme Europ'act. L'Europe s'engage en France avec le FEDER

RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR L'AE ET ELEMENTS DE REPONSES APORTEES

Recommandations de l'Ae	Éléments de réponse
1. Contexte, présentation du projet de programme FEDER-FSE 2021-2027 et enjeux environnementaux	
<p>L'autorité environnementale recommande à la CTG de définir les critères de priorisation au regard de la prise en compte de l'environnement et des critères d'éco-conditionnalité qui interviendront dans la sélection des projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La CTG confirme qu'elle précisera bien ces critères dans un document de mise en œuvre du Programme FEDER FSE+ qui permettra de préciser le programme opérationnel soumis à la CE. En effet, ce programme reste un cadre dans lequel des critères trop précis ne peuvent être définis, faute d'éléments de projets plus probants. - Ces critères seront définis de manière concertée avec les partenaires impliqués. <p>L'AG réalisera un document de mise en œuvre ayant pour objet de préciser les règles d'intervention du FEDER et du FSE+ selon les objectifs spécifiques. De même, il précisera les règles générales d'éligibilité des projets, mais également les règles particulières à chaque objectif stratégique. Les dépenses éligibles sont indiquées ainsi que les règles de financement. Aussi, ce document précisera les critères de priorisation au regard de la prise en compte de l'environnement et des critères d'éco-conditionnalité qui interviendront dans la sélection des projets soutenus par le programme. De même, des appels à projets sur des thématiques et notamment l'économie préciseront ces critères.</p> <p>A titre d'exemple, les critères de priorisation au regard de la prise en compte de l'environnement et les critères d'éco-conditionnalité qui pourraient être utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte systématique du développement durable et réduction des nuisances environnementales, - Limitation des impacts du tourisme et de l'éco-tourisme (adhésion à des chartes de tourisme vert ou durable), - Optimisation de la gestion, du recyclage et de la valorisation des déchets - Pertinence des problématiques traitées par rapport au PCIA et aux autres programmes et stratégies en vigueur en matière environnementale
2. Qualité de l'évaluation environnementale	
<p>L'autorité environnementale suggère à la CTG d'évoquer plus explicitement les principaux éléments du bilan environnemental du FEDER FSE 2014-2020 et la manière dont ils ont pu être utilisés dans la construction du FEDER FSE+ 2021-2027.</p>	<p>Le bilan du PO FEDER FSE a été une source majeure d'analyse et de projection. Il est difficile de préciser de quelle manière il a été pris en compte dans chaque partie.</p> <p>Le bilan sera mis à disposition lors de la consultation du public. De même, il sera annexé au programme.</p> <p>Néanmoins, la CTG souligne que les principaux enseignements tirés pour la construction du programme FEDER FSE+ 2021-2027 sont :</p>

[Tapez ici]

Ce projet a été cofinancé par l'UE dans le cadre du programme Europ'act. L'Europe s'engage en France avec le FEDER

	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un regard extérieur sur les types de projets et thématiques éligibles au programme pour maximiser la prise en compte des enjeux environnementaux → L'ESE a bien été conduite par des acteurs externes au programme - Proposer des critères de sélection et de bonification des projets → Des pistes ont été proposées dans l'ESE, reprises en partie dans le programme et seront précisées dans le Document de Mise en Œuvre - Proposer un dispositif de suivi réaliste, ciblé sur les principaux points d'attention et bénéfiques attendus sur l'environnement de la mise en œuvre du programme → Cela nous a nous amener à conseiller un système de suivi des incidences environnementales simple pour garantir sa mise en place.
L'autorité environnementale suggère de veiller à la lisibilité des cartes et de clarifier le chapitre consacré à l'analyse globale des effets du Programme Opérationnel sur les enjeux environnementaux.	La CTG veillera à la lisibilité des cartes. Dans la section consacrée aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont présentées pour une meilleure clarté le résultat de l'analyse croisée entre les 9 thématiques environnementales sélectionnées et les objectifs stratégiques du programme FEDER FSE+.
3. Articulations avec les autres plans et programmes	
L'autorité environnementale recommande de veiller à la lisibilité des tableaux de synthèse en évitant le recours à des sigles.	Les sigles ont été explicités.
4. Impacts sur l'environnement et démarche d'intégration environnementale	
L'autorité environnementale recommande de présenter une analyse des solutions de substitution (ventilation des crédits, conditions d'utilisation) montrant les différentes solutions discutées durant l'élaboration du PO, et de justifier les choix effectués du point de vue de l'environnement.	L'ensemble des choix effectués pour établir le projet de programme a tenu compte des composantes environnementales potentielles et a visé à sélectionner le meilleur compromis possible entre considérations environnementales, économiques et sociales. Comme indiqué ci-dessous, le chantier de précision (ventilation de crédits, conditions d'utilisation,...) sera réalisé dans le cadre du document de mise en œuvre.
L'autorité environnementale souligne que la CTG devrait clarifier la séquence ERC afin d'intégrer pleinement la dimension environnementale dans la sélection des projets soutenus ; Elle regrette que la réflexion sur des critères d'éco-conditionnalité n'ait pas été menée dans le cadre de l'élaboration du FEDER-FSE+, car ils pourront traduire la prise en compte des enjeux environnementaux identifiés dans le cadre de l'état initial de l'environnement.	Cela fait écho à plusieurs remarques en ce sens. A ce stade, en l'absence de projets plus concrets et dans l'attente des règles de gestion affinées à la programmation 2014-2020, la CTG ne peut aller plus loin, mais ce travail de précision sera réalisé dans le document de mise en œuvre du programme.

[Tapez ici]

Ce projet a été cofinancé par l'UE dans le cadre du programme Europ'act. L'Europe s'engage en France avec le FEDER